



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, Vice-Présidente.

Présents : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Yasmine GONAY, Céline DI DOMENICO, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN, Martine RAFFORT, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ.

Procurations : Guy GENET – Président à Rosaria Sarine VELLA – Vice-Présidente.
Maurice BERNARD à Gérard BAKINN.

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 19 juin 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2024_23_DEL

Objet : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2024 - EHPAD de VIF

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux définissant un nouveau cadre budgétaire pour les établissements et services médico-sociaux avec l'instauration de l'ERRD et de l'EPRD.

Pour l'exercice 2024, l'EPRD de l'EHPAD de VIF est arrêté comme suit :

- Compte de Résultat Prévisionnel

Total des charges	2 734 768,00
Total des produits	2 505 393,00

-Tableau de passage des résultats à la CAF (Capacité d'Autofinancement)

Résultat comptable prévisionnel déficit	- 229 375,00
Dotations aux amortissements et provisions	97 816,00
Total 1	- 131 559,00
Quotes-parts des subventions	- 1 545,00
Insuffisance d'autofinancement	- 133 104,00

-Tableau de Financement Prévisionnel

Insuffisance d'autofinancement	- 133 104,00
Augmentation des capitaux propres	3 500,00
Augmentation des dettes financières	10 000,00
Total des ressources	13 500,00
Remboursement des dettes	10 000,00
Immobilisations corporelles	40 000,00
Total des emplois	50 000,00
Prélèvement au Fonds De Roulement	- 169 604,00

Vu l'ensemble des éléments ci- dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'EPRD de l'EHPAD de VIF dressé pour l'exercice 2024 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS, Guy GENET,
et par délégation, la Vice-Présidente,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Rosaria Sarinella

Rosaria Sarinella

